

Secrétariat général

PAR COURRIEL

Québec, le 23 mars 2022

[REDACTED]

**OBJET : Réponse – Demande d'accès aux documents
N/Réf. (dossier) : 6410/2022-19**

[REDACTED]

La présente est en réponse à votre demande d'accès aux documents datée du 10 février 2022 relative à « tout document en lien avec le passeport vaccinal, notamment mais sans s'y limiter, tout courriel échangé entre l'INSPQ et le MSSS et/ou le premier ministre sur le passeport vaccinal, toute étude, rapport ou recommandation de l'INSPQ sur l'efficacité ou la légitimité éthique du passeport vaccinal. ».

L'Institut national de santé publique du Québec n'a pas été consulté spécifiquement en lien avec le passeport vaccinal et n'a donc pas produit d'étude, rapport ou recommandation sur l'efficacité ou la légitimité éthique du passeport vaccinal, à l'exception de l'*Avis sur les passeports immunitaires* du Comité d'éthique de santé publique.

Outre les documents remis en réponse à une récente demande d'accès aux documents similaire à la vôtre, et disponibles sur notre site Web (https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/demandes_acces/reponse_2022-11_docs.pdf), vous trouverez en pièce-jointe les documents accessibles détenus par l'Institut.

Certains documents visés ne peuvent être communiqués en vertu des articles 9, 37 et 39 de la Loi, plus particulièrement en lien avec l'élaboration de l'*Avis sur les passeports immunitaires* du Comité d'éthique de santé publique. Ces documents sont, soit des ébauches et versions préliminaires, soit des analyses, avis ou recommandations.

D'autres documents relèvent plutôt de la compétence du ministère de la Santé et des Services sociaux ou les directions régionales de santé publique puisqu'ils ont été produits par eux ou pour leur compte. Conformément à l'article 48 de la Loi, nous vous référons, pour ces documents, à leur responsable de l'accès aux documents.

...2

Vous trouverez ci-annexée une note explicative concernant l'exercice du droit de recours en révision devant la Commission d'accès à l'information.

Veillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès aux documents,



Julie Dostaler
Secrétaire générale et
Directrice de la valorisation scientifique et qualité

p. j. - Avis de recours
- Documents

N/Réf. (correspondance) : 2022-8301